# ANNEXES

Annexe I : Questionnaire transmis aux communes

Annexe II : Compte-rendu des entretiens avec les communes

Annexe III : Fiches ouvrages

Annexe IV : Evolution du parc conchylicole

Annexe V : Fiches événements

Annexe VI : Profondeur hivernale actuelle de la nappe phréatique dans les territoires influencés par la mer, DREAL Normandie, août 2017

Annexe VII : Atlas régional des zones inondables – Etat de la connaissance au 05/12/2016, DREAL Normandie, déc 2016

# Annexe I : Questionnaire transmis aux communes

# Questionnaire d'enquête auprès des communes pour PPRL
# secteur d'Agon-Coutainville à Bretteville-sur-Ay

**Nous vous remercions par avance pour votre participation et du temps que vous y avez consacré.**

**Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :**


Mme Adeline PIOCHE
DDTM50
02.33.06.39.83
adeline.pioche@manche.gouv.fr

Mme Elsa HENRY
ANTEA GROUP
01.57.63.13.48
elsa.henry@anteagroup.com


***Merci de nous retourner ce questionnaire complété par mail***

## *A - Identification des personnes ayant rempli le questionnaire*

| *Nom et Prénom* | Fonction | *Adresse* | *Téléphone / Fax / Mail* |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |

*Commune de :*

*Horaires d'ouvertures :*

## *B - Types d'inondations qui concernent votre commune*

1. Savez-vous si votre commune a déjà été affectée par l'un de ces types d'inondations (cocher la case correspondante) et à quelle fréquence votre commune est touchée par ce type d'inondation :

| ☐ ***Débordement cours d'eau*** | ☐ ***Ruissellement (eaux de pluies)*** | ☐ ***Remontée de Nappe*** | ☐ ***Submersion marine*** |
|---|---|---|---|
| ☐ Jamais | ☐ Jamais | ☐ Jamais | ☐ Jamais |
| ☐ Exceptionnellement | ☐ Exceptionnellement | ☐ Exceptionnellement | ☐ Exceptionnellement |
| ☐ De temps en temps | ☐ De temps en temps | ☐ De temps en temps | ☐ De temps en temps |
| ☐ Chaque année | ☐ Chaque année | ☐ Chaque année | ☐ Chaque année |
| ☐ Plusieurs fois par an | ☐ Plusieurs fois par an | ☐ Plusieurs fois par an | ☐ Plusieurs fois par an |

## *C - Les enjeux exposés au risque Inondation sur la commune*

**2.** Pour chacun des enjeux présentés ci-dessous, merci de sélectionner ceux ayant été impactés sur votre commune au cours d'inondations ainsi que de qualifier les dégâts de manière générale pour chaque type d'enjeu :

### *C1 - Habitats*

| Type d'habitat | | |
|---|---|---|
| ☐ Habitats individuels | | |
| ☐ Habitats collectifs | | |
| ☐ Habitats isolés | | |
| ☐ Habitats anciens | | |
| ☐ Autres : | | |
| **Dégâts** | | |
| ☐ Légers | ☐ Importants | ☐ Très important |
| ☐ Autres : | | |

### *C2 - Activités économiques (commerces, …)*

| Type d'activité | | |
|---|---|---|
| ☐ Industrielles | | |
| ☐ Commerces de grande distribution | | |
| ☐ Commerces de proximité | | |
| ☐ Artisanat | | |
| ☐ Exploitation agricole | | |
| ☐ Prairies/Cultures | | |
| ☐ Autres : | | |
| **Dégâts** | | |
| ☐ Légers | ☐ Importants | ☐ Très important |
| ☐ Autres : | | |

### *C3 - Etablissements ou équipements à caractère social ou collectif*

| Type d'établissement/ équipement | | |
|---|---|---|
| ☐ Groupes scolaires | | |
| ☐ Maisons de retraite | | |
| ☐ Etablissement de santé | | |
| ☐ Lieux de cultes | | |
| ☐ Bâtiments municipaux | | |
| ☐ Bâtiments administratifs | | |
| ☐ Monuments historiques | | |
| ☐ Equipements sportifs | | |
| ☐ Equipement socioculturels | | |
| ☐ Autres : | | |
| **Dégâts** | | |
| ☐ Légers | ☐ Importants | ☐ Très important |
| ☐ Autres : | | |

### *C4 - Réseaux et points stratégiques*

| Type de réseau/point stratégique | | |
|---|---|---|
| ☐ Voies de communication : routières | | |
| ☐ Voies de communication : rails | | |
| ☐ Voies de télécommunication | | |
| ☐ Stations de captage, de potabilisation, pompages, réservoirs et réseaux d'eau potable | | |
| ☐ Station d'épuration et réseaux d'assainissement | | |
| ☐ Réseaux de gaz, électrique y compris transformateurs | | |
| ☐ Centres stratégiques (pompiers , gendarmes) | | |
| ☐ Autres : | | |
| **Dégâts** | | |
| ☐ Légers | ☐ Importants | ☐ Très important |
| ☐ Autres : | | |

## *D - Les mesures de prévention et de protection sur votre commune*

**3.** De quel(s) document(s) d'urbanisme votre commune dispose-t-elle ?

☐ Carte communale ☐ POS ☐ PLU
☐ PLU en cours d'élaboration ☐ Aucun

**4.** Comment le risque inondation est-il pris en compte dans ce(s) document(s)

☐ En annexe, titre d'information ☐ Pas de prise en compte
☐ Dans le règlement

**5.** Votre commune est-elle dotée d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ?

☐ Achevé ☐ En cours ☐ Non

**6.** Des travaux ont-ils été réalisés sur les cours d'eau de votre commune ou dans le bassin versant pour limiter le risque d'inondation (digue, rectification du cours d'eau, barrière anti-inondation, …) ?

☐ Non ☐ Oui, dans ce cas merci de préciser lesquels :

## *E- L'alerte et la gestion de crise dans la commune*

**7.** Comment êtes-vous prévenus d'un risque éventuel d'inondation ?

☐ Par la préfecture ☐ Par les communes voisines ☐ Par les riverains
☐ Aucune informations ☐ Par la consultation de sites internet ☐ Par vos expériences
☐ Autres (préciser)

**8.** Si cette situation s'est produite, êtes vous satisfait de ce fonctionnement ?

☐ Oui ☐ Non

**9.** Votre commune dispose t-elle d'un Plan Communal de Sauvegarde ?

☐ Approuvé ☐ En cours d'élaboration ☐ Non

**10.** Avez-vous déjà eu l'occasion de vous servir de ce Plan Communal de Sauvegarde en cas de gestion de crise ?

☐ Oui et le document a été utile ☐ Oui et le document a été inutile ☐ Non

**11.** Y a-t-il eu des évacuations de personnes au cours des dernières inondations ?

☐ Oui dans ce cas merci d'indiquer le nombre approximatif d'habitations évacuées ☐ Je ne sais pas ☐ Non

## *F - Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune*

**12.** Auriez-vous connaissance de témoignages, photographies ou d'articles de presse traitant d'inondation passées sur votre commune ?

☐ Oui, dans ce cas merci de nous préparer une copie pour notre prochaine rencontre ☐ Non

**13.** Connaissez-vous des personnes ressources que nous pourrions contacter, susceptibles de détenir des informations liées aux inondations sur votre commune ? (anciens élus, riverains, …)

| Nom et Prénom | Fonction / Organisme | Adresse | Téléphone / Fax / Mail |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |

## *G - Erosion du trait de côte*

**14.** Existe-t-il des secteurs soumis à l'érosion du trait de côte ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

**15.** Des moyens de lutte contre ce phénomène sont-ils mis en œuvre ? Si oui, lesquels ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Ne sait pas

## *H - Remarques / Commentaires*

# Annexe II : Compte-rendu des entretiens avec les communes

# Étude des aléas littoraux sur les communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Geffosses, Pirou, Créances, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay, dans le département de la Manche (50), en préalable de l'élaboration d'un Plan de prévention des risques littoraux

# COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE PIROU

Date et lieu de la réunion : le **04 Mai 2021 de 8h30 à 10h** dans les locaux de la mairie de Pirou.

***PARTICIPANTS***

| *Nom* | *Organisme / Fonction* | *Tél.* | *Adresse courriel* |
|---|---|---|---|
| Mme Noëlle LEFORESTIER | Mairie / Maire | 02.33.46.41.18 | accueil.pirou@wanadoo.fr |
| M. José CAMUS-FAFA | Mairie / Adjoint au maire | 06.85.22.60.41 | |
| Mme Laure LEDANOIS | Mairie / Adjointe au maire | 06.47.86.11.73 | |
| Mme Rosemarie LEROTI | Mairie / Conseillère municipale | | |
| Mme Adeline PIOCHE | DDTM 50 / Chargée de mission risques | 02.33.06.39.83 | adeline.pioche@manche.gouv.fr |
| Mme Catherine LIOULT | DDTM 50 / Resp. Unité risques | 06.81.37.48.98 | catherine.lioult@manche.gouv.fr |
| Mme Elsa HENRY | ANTEA GROUP / Cheffe de projet | 06.81.37.48.98 | elsa.henry@anteagroup.fr |

**Compte-rendu rédigé par** : Elsa HENRY
**Diffusé :** le 22/07/2021. Version 2 (3 pages).
**Annexes au CR** : Questionnaires remplis transmis par la commune lors de l'entretien, carte des parcelles de la zone du lac, **carte de la commune annotée.**

***COMPTE-RENDU***

L'entretien a permis de discuter des réponses apportées au questionnaire et d'ajouter des éventuelles remarques concernant les thématiques qui y sont abordées :

1. Types d'inondations qui concernent votre commune
2. Les enjeux sur la commune
3. Les documents et moyens de prévention et de protection sur votre commune
4. L'alerte et la gestion de crise dans la commune
5. Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune
6. Ouvrages sur le littoral de la commune
7. Erosion du trait de côte et moyens de lutte
8. Remarques / Commentaires

**Lors de l'entretien, la commune a transmis 5 questionnaires sous format papier qui sont annexés au compte-rendu.**
**Une carte du Scan25 (IGN) de la commune a été annotée pour localiser les informations transmises.**

## Types d'inondations qui concernent la commune

**La commune est très peu concernée par des inondations.**
Les secteurs présentant une vulnérabilité aux inondations sont localisés sur la carte jointe et concernent :

- L'embouchure du cours d'eau « Le Pont à la Reine » dans le Havre de Geffosses (Sud de la Commune) : lors de fortes pluies et de marée importante combinée, des inondations peuvent apparaître du fait des écoulements contraints au niveau de l'exutoire du cours d'eau. Des ponts et des ouvrages de type « portes à flots » réduisent ses capacités d'écoulement de même qu'un ensablement constaté du Havre.
- Une zone d'expansion naturelle et de stockage d'eau est située au droit d'un fossé à l'est de la Barberie.

Cette zone est située dans un point bas topographique et son inondation résulte sans doute d'une combinaison de remontée de nappe et de fortes pluies**.**

## Les enjeux sur la commune

**Les inondations constatées et présentées dans la partie précédente sont situées dans des zones naturelles ou agricoles et ne touchent pas d'habitations ou d'enjeux particuliers.**

De façons générales, à noter la présence sur la commune des enjeux suivants :

- Une station d'épuration de 10 000 équivalents habitants. Cette STEP est construite sur pilotis et non surélevée. Le concessionnaire est la SAUR actuellement. Le poste de refoulement a été redimensionné et une réflexion est en cours pour surélever les installations électriques.
- Une zone de conchyliculture avec production de bulots cuits et d'huitres qui représente le 1er employeur de la commune.
- Un camping en bordure de zone Natura 2000

## Les documents et moyens de prévention et de protection sur votre commune

La commune ne présente actuellement pas de document d'urbanisme. Elle est donc soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Un PLUi est actuellement en cours d'élaboration porté par la communauté de communes « Côte Ouest et Centre Manche » (contact Claire Andrieux).

La commune ne dispose pas d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
Aucuns travaux spécifiques n'ont été réalisés sur la commune pour limiter les risques d'inondation.

## L'alerte et la gestion de crise dans la commune

La commune est constituée de multiples bourgs et d'une plage d'un linéaire de 6km ce qui peut complexifier sa gestion de crise. Il n'existe pas de système d'alerte spécifique d'un risque éventuel d'inondation ou des tempêtes à part les alertes par la préfecture. Des sites internet sont éventuellement consultés.

La commune ne dispose pas d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Elle attend les rendus et conclusion du PPRL pour le réaliser.

## Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune

Les éléments suivants sont en annexe du compte rendu : carte des parcelles de la zone du lac.
La commune ne dispose pas de documents particuliers supplémentaires à transmettre pour cette étude.

Photo de l'ouvrage de sortie du Havre de Geffosses de la mairie.

## Ouvrages sur le littoral de la commune

Aucun ouvrage classé pour la protection contre les inondations n'est recensé sur la commune.
On relève les ouvrages (ou éléments de protection) non classés suivants : digues, murs, cordons d'enrochements, confortement dunaire, fascines et des cales.

Concernant la digue, elle est constituée de 2 niveaux et est gérée par une ASA. Le contact transmis par la commune chez l'ASA est M. Michel. LETAROUILLY, 30 rue Colette PIROU, m.letarouilly@wanadoo.fr, 06.07.57.16.25
Le perré a été sondé très récemment (année dernière). Des ganivelles sont située en crête sur la partie Nord et un projet est en cours de réflexion pour en installer au Sud. Des habitations sont situées en contre-bas de la digue.

L'épi est géré par la CDC Coutances Mer et Bocage et l'enrochement par une ASA.

## Erosion du trait de côte et moyens de lutte

Une érosion est constatée en limite Nord de la digue. L'ouvrage se termine perpendiculairement ce qui créé une zone privilégiée de dépôt/érosion contrastée.
La zone de conchyliculture constate également de l'érosion mais ce phénomène ne gêne pas son activité.

Pour lutter contre l'érosion du trait de côte ; un ou deux rechargements en sable sont effectués annuellement en anticipation des tempêtes prévues (fortes marée et vents élevés) aux 2 extrémités de la digue.
Des fascines sont également installées et vérifiées mais pas suffisamment entretenues. Un projet d'installation de pieux hydrauliques est en réflexion.

## Remarques / Commentaires

La commune indique que, de leur point de vue, la mise en place d'enrochements et l'ouverture/désensablement du Havre permettraient de réduire l'érosion du trait de côté et de protéger des enjeux.
La construction de la route touristique (D650) dans les années 70 a amplifié le phénomène de fermeture des Havres.

Une réunion a été organisée sur Gourville avec la sous-préfète et la DDTM le 22/03/21 concernant le havre de Geffosses et son ensablement.

géoportail

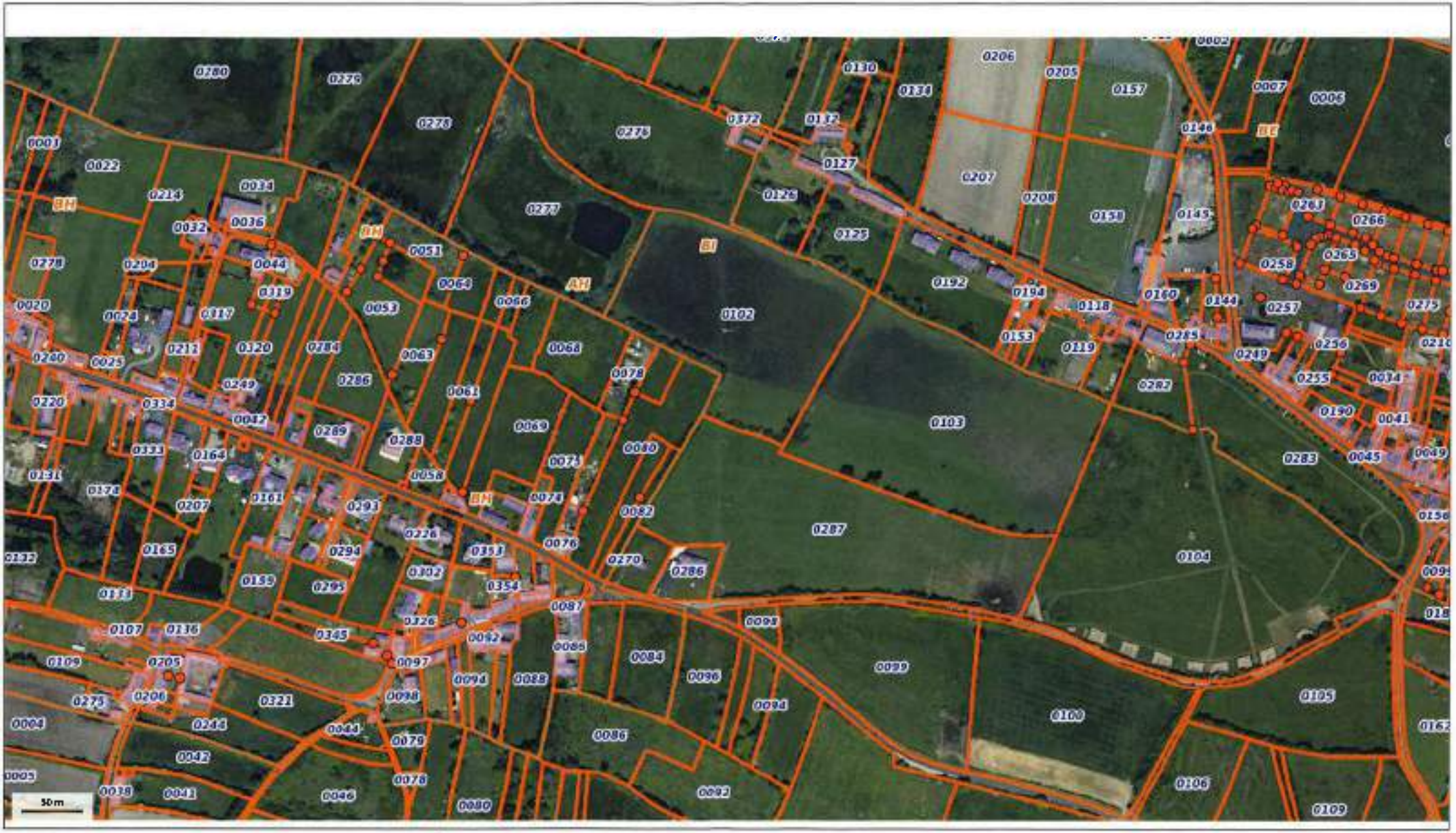


© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude 1° 24' 35" W
Latitude 49° 07' 59" N

# Étude des aléas littoraux sur les communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Geffosses, Pirou, Créances, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay, dans le département de la Manche (50), en préalable de l'élaboration d'un Plan de prévention des risques littoraux

# COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE BLAINVILLE-SUR-MER

Date et lieu de la réunion : le **04 Mai 2021 de 10h30 à 12h30** dans les locaux de la mairie de Blainville-sur-Mer.

***PARTICIPANTS***

| *Nom* | *Organisme / Fonction* | *Tél.* | *Adresse courriel* |
|---|---|---|---|
| M. Louis TEYSSIER | Mairie / Maire | 02.33.47.11.44 | mairie.blainvillesurmer@wanadoo.fr |
| M. Jean-Pierre K'DUAL | Mairie / Adjoint au maire en charge du littoral | | |
| Mme Sylvie LEBREUILLY | Mairie / Secrétaire de mairie | | |
| Mme Adeline PIOCHE | DDTM 50 / Chargée de mission risques | 02.33.06.39.83 | adeline.pioche@manche.gouv.fr |
| Mme Catherine LIOULT | DDTM 50 / Resp. Unité risques | 06.81.37.48.98 | catherine.lioult@manche.gouv.fr |
| Mme Elsa HENRY | ANTEA GROUP / Cheffe de projet | 06.81.37.48.98 | elsa.henry@anteagroup.fr |

**Compte-rendu rédigé par** : Elsa HENRY
**Diffusé :** le 22/07/2021. Version 2 (3 pages).
**Annexes au CR** : Questionnaire rempli transmis par la commune lors de l'entretien, photos aériennes du trait de côte de la commune (bancs de sable, activités conchylicoles, enjeux proches du havre), **carte de la commune annotée.**

***COMPTE-RENDU***

L'entretien a permis de discuter des réponses apportées au questionnaire et d'ajouter des éventuelles remarques concernant les thématiques qui y sont abordées :

1. Types d'inondations qui concernent votre commune
2. Les enjeux sur la commune
3. Les documents et moyens de prévention et de protection sur votre commune
4. L'alerte et la gestion de crise dans la commune
5. Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune
6. Ouvrages sur le littoral de la commune
7. Erosion du trait de côte et moyens de lutte
8. Remarques / Commentaires

**Lors de l'entretien, une carte du Scan25 (IGN) de la commune a été annotée pour localiser les informations transmises.**

## Types d'inondations qui concernent la commune

**La commune est très peu concernée par des inondations si ce n'est des secteurs soumis à des débordements de cours d'eau.**

Les secteurs présentant une vulnérabilité aux inondations sont localisés sur la carte jointe et concernent :

- L'amont du pont au droit de la confluence entre le ruisseau du Pont au Blanc et un ruisseau provenant de Gouville-sur-Mer. Des inondations peuvent se produire dans ce secteur plusieurs fois par an et en particulier lorsque des fortes pluies sont combinées à une marée élevée. L'évacuation est très compliquée par les portes à flots (portes mécaniques) car l'envasement du havre contraint leur fonctionnement.

- Au niveau des lieux-dits « la Chardotterie » et de « la Rue de Bas », des inondations sur les voiries liées au ruissellement de fortes pluies ont été constatées mi-juin et fin août 2020 (saturation des réseaux ?).

## Les enjeux sur la commune

**Les inondations constatées et présentées dans la partie précédente sont situées dans des zones naturelles ou agricoles et ne touchent pas d'habitations ou d'enjeux particuliers si ce n'est un poste de relevage qui est en cours de déplacement et du ruissellement sur les voiries.**

De façons générales, à noter la présence sur la commune des enjeux suivants :

- 2 restaurants situés sur la pointe Sud du havre en limite communal avec Agon. A noter l'accès à ce secteur par un pont sur la D651 qui est très emprunté notamment pour accéder à la zone conchylicole d'Agon. Une petite station de traitement existe sur cette zone qui, lorsqu'arrivée à saturation, est vidangée. Un projet de raccordement au réseau collectif de cette zone est en cours de réflexion.
- Une zone de conchyliculture située dans le havre
- Une coopérative maritime « Cabanord » située sur le domaine public maritime dans le havre
- Un village vacances « Sénequet » entre la coopérative et la zone conchylicole
- Un camping municipal également dans le havre.

La commune ne présente pas de station d'épuration ni de collèges. Ceux-ci sont situés sur la commune d'Agon.

## Les documents et moyens de prévention et de protection sur votre commune

La commune ne présente actuellement pas de document d'urbanisme. Elle est donc soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Un PLUi est actuellement en cours d'élaboration (communauté de communes « Coutances Mer et Bocages »).

La commune ne dispose pas d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
Aucuns travaux spécifiques n'ont été réalisés sur la commune pour limiter les risques d'inondation.

## L'alerte et la gestion de crise dans la commune

Il n'existe pas de système d'alerte spécifique d'un risque éventuel d'inondation ou des tempêtes à part les alertes par la préfecture. Des sites internet sont éventuellement consultés.

La commune ne dispose pas d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Elle attend les rendus et conclusion du PPRL et du PLUi pour le réaliser.

Cependant, une réflexion est en cours entre les 3 communes de Blainville, Gouville et d'Agon-Coutainville pour organiser un document de gestion de crise d'interventions d'urgence. Ce plan d'actions serait à plusieurs niveaux avec, par exemple :

- Niveau 1 : intervention d'entreprises de travaux d'urgence
- Niveau 2 : intervention du personnel communal avec leur matériel
- Niveau 3 : intervention des entreprises conchylicoles avec leur matériel

## Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune

Les éléments suivants sont en annexe du compte rendu : photos aériennes du trait de côte de la commune (bancs de sable, activités conchylicoles, enjeux proches du havre).
La commune ne dispose pas de documents particuliers supplémentaires à transmettre pour cette étude.

## Ouvrages sur le littoral de la commune

Aucun ouvrage classé pour la protection contre les inondations n'est recensé sur la commune.
Le long du trait de côte, on relève une typologie variée d'ouvrages (ou éléments de protection) non classés suivants : pieux hydrauliques et fascines le long de la pointe Nord et des enrochements à l'extrémités de la pointe Sud. Dans le havre, digue et cordons d'enrochements.

## Erosion du trait de côte et moyens de lutte

Un déplacement important de sable est constaté puisque les pointes Nord et Sud ont été très modifiées par rapport au Scan25 présenté sur la carte. La pointe Sud disparait et la pointe Nord s'étend vers le Sud. Cette évolution entraîne une modification de l'exutoire du cours d'eau au Sud du havre et la porte à flots n'est plus située en face de l'exutoire du havre.

Une érosion est constatée en limite de la pointe Sud au droit de la cale. La cale étant perpendiculaire au trait de côte, une zone privilégiée de dépôt/érosion contrastée se créé. Une différence de 7 – 8 m de niveau du sable peut être observée. Cette zone est particulièrement vulnérable. Le cours d'eau vient également saper l'extrémité de la pointe, son exutoire étant très proche.
Une proposition de projet est en cours d'installer des pieux hydrauliques et de recharger en sable dans cette zone pour casser l'énergie de la houle. Un DLE a été déposé à ce sujet.

Une inquiétude de la commune étant que, si les bancs venaient à disparaitre, les ouvrages situés actuellement en 2$^{nd}$ rang subiraient une pression maritime plus élevée. Comme ils n'ont pas été conçus avec cette hypothèse, ils pourraient alors devenir très vulnérables.

## Remarques / Commentaires

Le Maire a également la charge de la thématique « littoral » au sein de la communauté de communes.

Avant, la mer remontait jusqu'à la route de la Serpentine. Puis des chemins de fer ont été construits et une poldérisation s'est mise en place.

Une commission « Havre » a été constituée en janvier pour étudier le retour d'un fonctionnement plus maritime du havre (zone en Natura 2000). Une diminution de 70% de l'aspect maritime du havre a été évaluée en 100 ans.

limites du D.P.M.

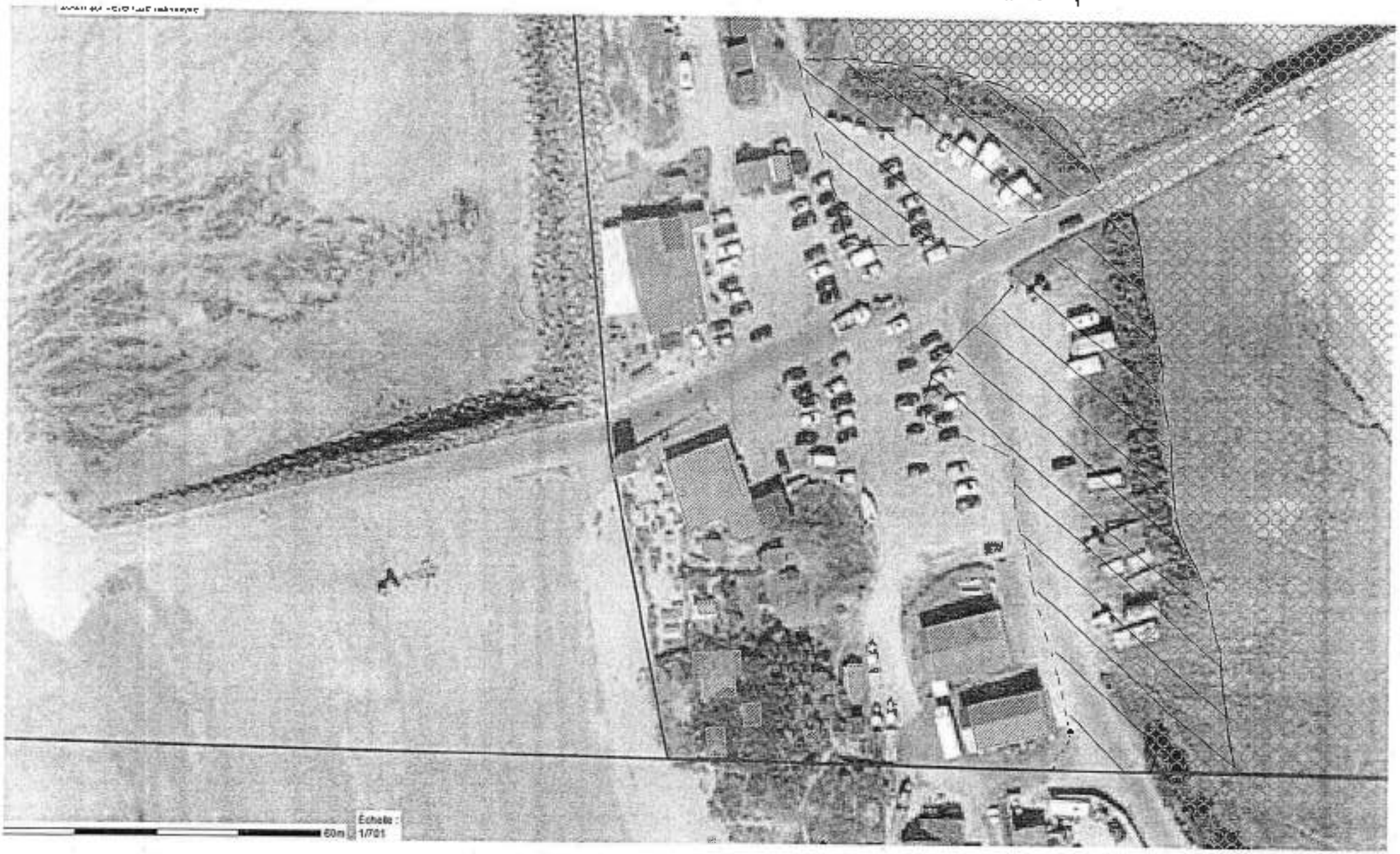


mercredi, sept. 02, 2020 10:05 AM

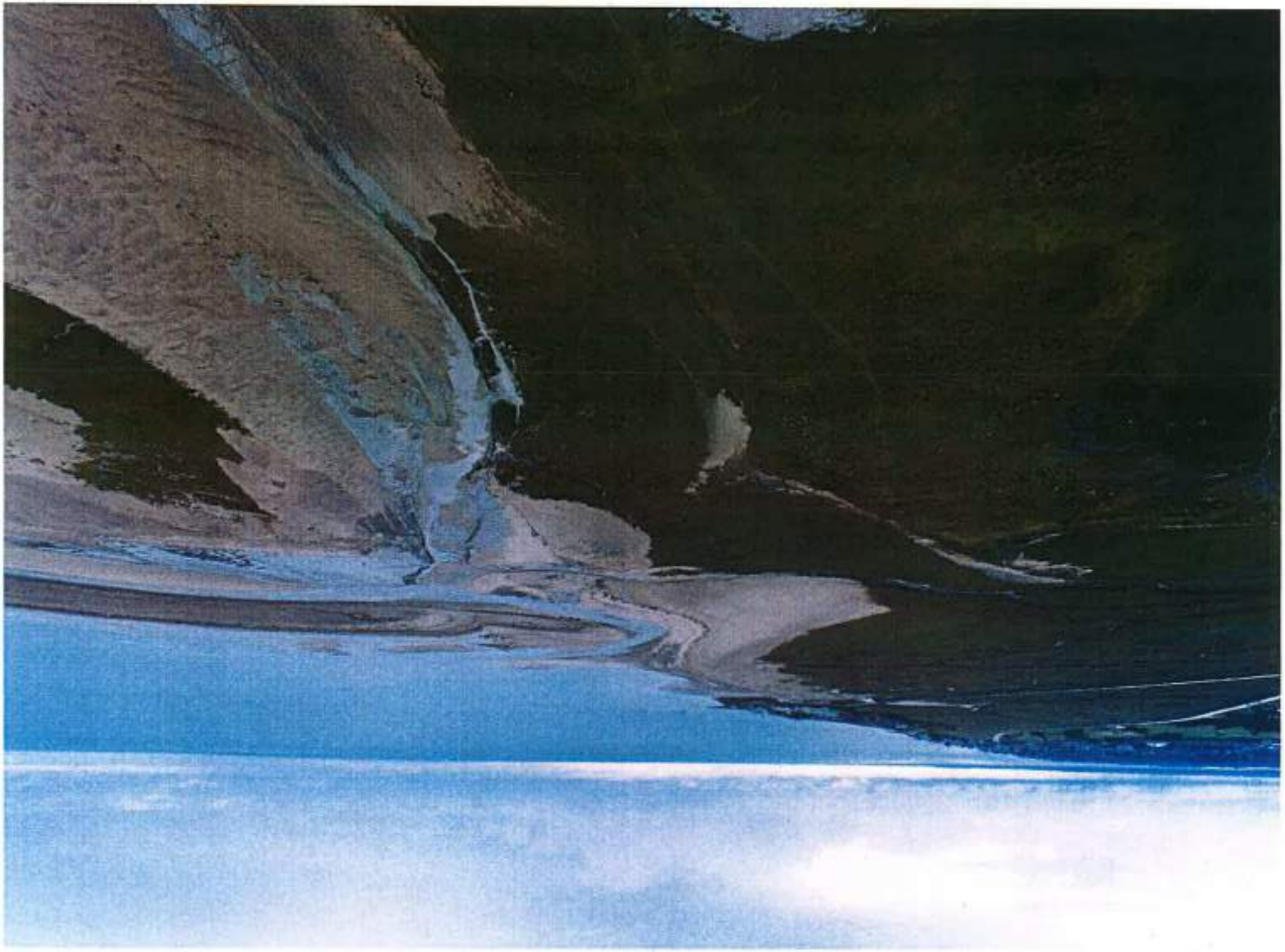

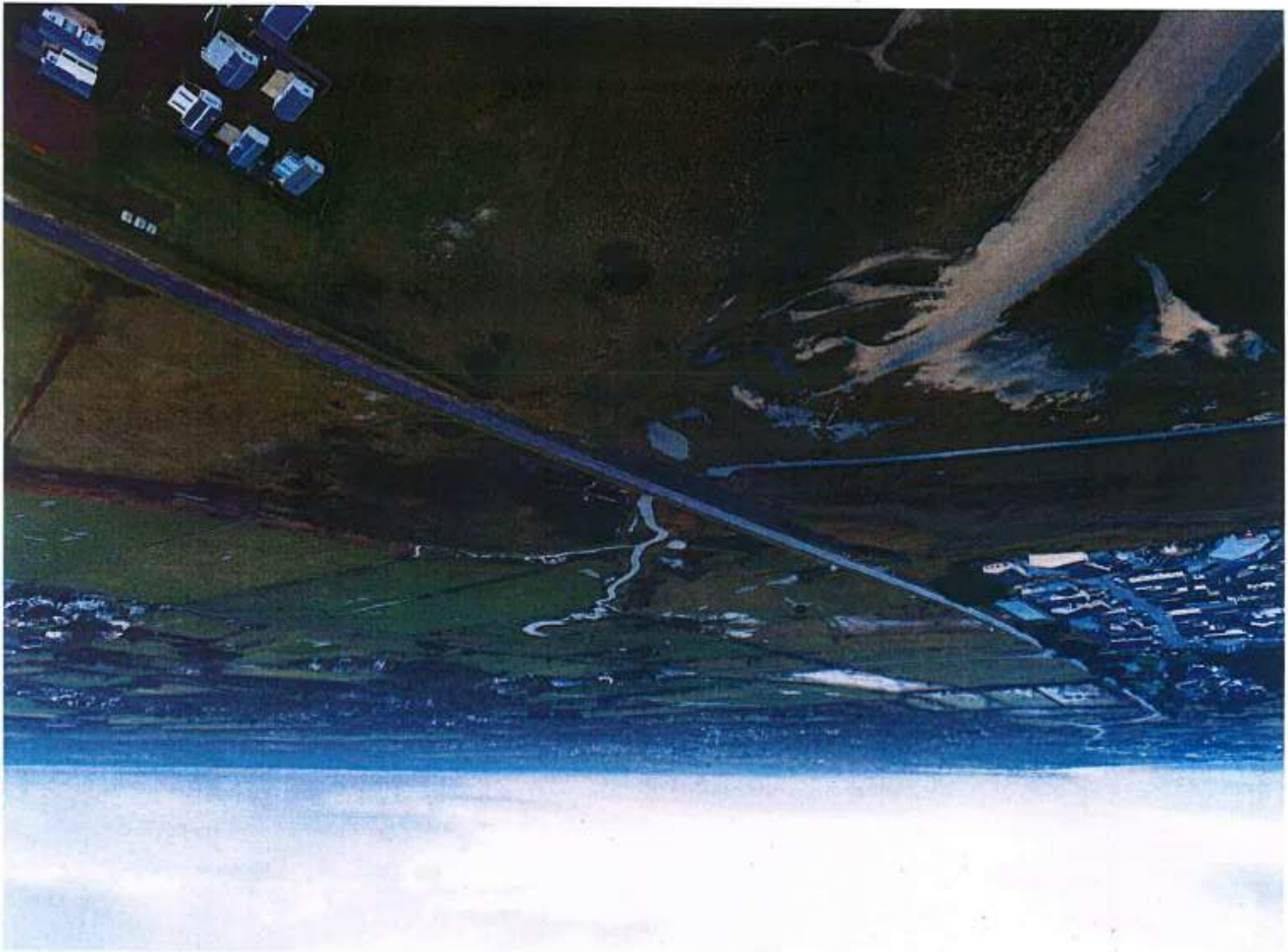

# Étude des aléas littoraux sur les communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Geffosses, Pirou, Créances, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay, dans le département de la Manche (50), en préalable de l'élaboration d'un Plan de prévention des risques littoraux

# COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE GOUVILLE-SUR-MER

Date et lieu de la réunion : le **04 Mai 2021 de 14h30 à 16h** dans les locaux de la mairie de Gouville-sur-Mer.

***PARTICIPANTS***

| *Nom* | *Organisme / Fonction* | *Tél.* | *Adresse courriel* |
|---|---|---|---|
| M. François LEGRAS | Mairie / Maire | 02.33.47.82.59 | mairie-de-gouville@wanadoo.fr |
| Mme Simone DUBOSCQ | Mairie / Maire déléguée d'Anneville-sur-Mer | | |
| M. Yves GOSSELIN | Mairie / Adjoint au maire Travaux | | |
| Mme Lucile LEBRUN | Mairie / DGS | | |
| Mme Adeline PIOCHE | DDTM 50 / Chargée de mission risques | 02.33.06.39.83 | adeline.pioche@manche.gouv.fr |
| Mme Catherine LIOULT | DDTM 50 / Resp. Unité risques | 06.81.37.48.98 | catherine.lioult@manche.gouv.fr |
| Mme Elsa HENRY | ANTEA GROUP / Cheffe de projet | 06.81.37.48.98 | elsa.henry@anteagroup.fr |

**Compte-rendu rédigé par** : Elsa HENRY
**Diffusé :** le 22/07/2021. Version 2 (4 pages).
**Annexes au CR** : Questionnaire rempli transmis par la commune avant l'entretien, **carte de la commune annotée.**

***COMPTE-RENDU***

L'entretien a permis de discuter des réponses apportées au questionnaire et d'ajouter des éventuelles remarques concernant les thématiques qui y sont abordées :

1. Types d'inondations qui concernent votre commune
2. Les enjeux sur la commune
3. Les documents et moyens de prévention et de protection sur votre commune
4. L'alerte et la gestion de crise dans la commune
5. Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune
6. Ouvrages sur le littoral de la commune
7. Erosion du trait de côte et moyens de lutte
8. Remarques / Commentaires

**Lors de l'entretien, une carte du Scan25 (IGN) de la commune a été annotée pour localiser les informations transmises.**

## Types d'inondations qui concernent la commune

**La commune est concernée par des inondations de débordement de cours d'eau et de remontée de nappe et de ruissellement de temps en temps.**
Les secteurs présentant une vulnérabilité aux inondations sont localisés sur la carte jointe et concernent :

- La rivière « la Crique » et son réseau de canaux au Nord de la commune et celle du Sud « L'Anneraie » peuvent déborder plusieurs fois par an et en particulier lorsque des fortes pluies sont combinées à une marée élevée. L'évacuation est très compliquée par les portes à flots (portes mécaniques) car l'envasement des havres (Geffosses et Blainville) contraint leur fonctionnement.

Les infrastructures du type des ponts en pierre sont des contraintes pour l'écoulement des eaux.

- Lors que la pluie est d'une lame d'eau de 25-30mm, des inondations sont observées dans des zones plates (étalement) et les parcelles labourées. Des problèmes de dimensionnement des réseaux d'eaux pluviales peuvent apparaitre. La canalisation de la rue du Nord a été reprise pour limiter sa saturation.
- Des résurgences de nappe par remontée peuvent également apparaitre dans les champs quand une marée est élevée. Ce problème intervient uniquement pour l'installation des réseaux mais pas sur des enjeux.

## Les enjeux sur la commune

**Les inondations constatées et présentées dans la partie précédente sont situées dans des zones naturelles (marais) ou agricoles principalement.**
Cependant, le camping privé peut être inondé lorsque le canal déborde. La voirie qui dessert les deux campings est soumis à un risque d'inondation. Lors de la tempête Eleanor, la route touristique était à la limite de la submersion (au niveau du début du havre de Geffosses).

Le maire se rappelle être remonté en barque en suivant les canaux dans les années 1960 suite à des pluies extrêmes et une crue. Le secteur était très inondé.

De façons générales, à noter la présence sur la commune des enjeux suivants :

- Plusieurs campings communaux et un privé. Un transformateur électrique et une station météorologique sont situés au niveau des campings au Sud de la ville. La construction du camping privé « Belle Etoile » date de 1975 environ.
- Une zone de conchyliculture qui a un poids économique élevée pour la commune
- Un poste de secours au sud de la zone conchylicole (lieu-dit « La Mielle »)

## Les documents et moyens de prévention et de protection sur votre commune

La commune présente actuellement un PLU comme document d'urbanisme datant de 2014. Ce PLU prend en compte les zones soumises à submersion marine. Un PLUi est actuellement en cours d'élaboration (communauté de communes « Coutances Mer et Bocages »).

La commune ne dispose pas d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
Aucuns travaux spécifiques n'ont été réalisés sur la commune pour limiter les risques d'inondation.

## L'alerte et la gestion de crise dans la commune

Il n'existe pas de système d'alerte spécifique d'un risque éventuel d'inondation ou des tempêtes à part les alertes par la préfecture. Des sites internet sont éventuellement consultés.

La commune ne dispose pas d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Elle attend les rendus et conclusion du PPRL et du PLUi pour le réaliser.

Cependant, une réflexion est en cours entre les 3 communes de Blainville, Gouville et d'Agon-Coutainville pour organiser un document de gestion de crise d'interventions d'urgence. Ce plan d'actions serait à plusieurs niveaux avec, par exemple :

- Niveau 1 : intervention d'entreprises de travaux d'urgence
- Niveau 2 : intervention du personnel communal avec leur matériel
- Niveau 3 : intervention des entreprises conchylicoles avec leur matériel

## Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune

La commune a subi un piratage informatique de son réseau. L'ensemble des documents numériques d'archives (photos, articles de presse, etc.) ne sont donc plus accessibles. Une photo du camping privé lors de sa construction nous a été transmise.
La commune ne dispose pas de documents particuliers supplémentaire à transmettre pour cette étude.
A titre informatif, la commune indique que M. Dudouit de la DDTM réalise un recensement des effets des évènements maritime important et M. Brendel de la DDTM réalise des photographies par drone.
Elle indique également qu'un houlographe a été installé avec le professeur Levoy dans le cadre du suivi suite à l'installation du dernier ouvrage de protection du trait de côte.

Photos transmises par la commune (presse, camping et érosion du trait de côte constatée en février 2020) :

## Ouvrages sur le littoral de la commune

Aucun ouvrage classé pour la protection contre les inondations n'est recensé sur la commune.
On relève les ouvrages (ou éléments de protection) non classés suivants : géotubes, épis en géomembrane et bois, big bag, cordons d'enrochements et des cales.

Les enrochements situés en face des campings ont été installés en grande urgence et sans mise en place de géotextile. Ils s'enfoncent donc actuellement dans le sable. La protection va être remodelée et les enrochements repris.
Les fascines sont situées au droit des cabines de plage.

## Erosion du trait de côte et moyens de lutte

Une érosion est constatée depuis le centre de secours (cale) jusqu'au nord des campings.

Pour lutter contre l'érosion du trait de côte, les différents ouvrages cités précédemment ont été installés et sont suivis. A noter que des travaux d'urgence ont dû être réalisés lors d'un événement maritime important.

## Remarques / Commentaires

La commune indique que, de leur point de vue, la mise en place d'enrochements et l'ouverture/désensablement du Havre permettraient de réduire l'érosion du trait de côté et de protéger des enjeux.
La construction de la route touristique (D650) dans les années 70 a amplifié le phénomène de fermeture des Havres.

Une réunion a été organisée sur Gourville avec la sous-préfète et la DDTM le 22/03/21 concernant le havre de Geffosses et son ensablement.

# Étude des aléas littoraux sur les communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Geffosses, Pirou, Créances, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay, dans le département de la Manche (50), en préalable de l'élaboration d'un Plan de prévention des risques littoraux

# COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE AGON-COUTAINVILLE

Date et lieu de la réunion : le **05 Mai 2021 de 9h30 à 11h** dans les locaux provisoires de la mairie d'Agon-Coutainville.

***PARTICIPANTS***

| *Nom* | *Organisme / Fonction* | *Tél.* | *Adresse courriel* |
|---|---|---|---|
| M. Christian DUTERTRE | Mairie / Maire | 02.33.47.07.56 | contact@agoncoutainville.fr |
| Mme Béatrice RIHOUEY | Mairie | | |
| Mme Marie DELAPLACE | Mairie | | |
| Mme Adeline PIOCHE | DDTM 50 / Chargée de mission risques | 02.33.06.39.83 | adeline.pioche@manche.gouv.fr |
| Mme Catherine LIOULT | DDTM 50 / Resp. Unité risques | 06.81.37.48.98 | catherine.lioult@manche.gouv.fr |
| Mme Elsa HENRY | ANTEA GROUP / Cheffe de projet | 06.81.37.48.98 | elsa.henry@anteagroup.fr |

**Compte-rendu rédigé par** : Elsa HENRY.
**Diffusé :** le 22/07/2021. Version 2 (3 pages).
**Annexe au CR : carte de la commune annotée.**

***COMPTE-RENDU***

L'entretien a permis de discuter des réponses apportées au questionnaire et d'ajouter des éventuelles remarques concernant les thématiques qui y sont abordées :

1. Types d'inondations qui concernent votre commune
2. Les enjeux sur la commune
3. Les documents et moyens de prévention et de protection sur votre commune
4. L'alerte et la gestion de crise dans la commune
5. Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune
6. Ouvrages sur le littoral de la commune
7. Erosion du trait de côte et moyens de lutte
8. Remarques / Commentaires

**Lors de l'entretien, la commune nous a indiqué ne pas avoir reçu le questionnaire transmis par mail les semaines précédentes. Ce compte-rendu de l'entretien fait office de réponse au questionnaire.**
**Une carte du Scan25 (IGN) de la commune a été annotée pour localiser les informations transmises.**

## Types d'inondations qui concernent la commune

**La commune est concernée par des inondations de type ruissellement, remontée de nappe, débordement de cours d'eau à son exutoire et assez peu par les submersions marines.**
Les secteurs présentant une vulnérabilité aux inondations sont localisés sur la carte jointe et concernent :

- L'embouchure du cours d'eau « la Siame » dans le havre de Régneville (Sud de la Commune) : lors de fortes pluies et de marée importante combinée, des inondations peuvent apparaître du fait des écoulements contraints au niveau de l'exutoire du cours d'eau. Un pont et un ouvrage de type « portes à flots » réduisent ses capacités d'écoulement.

- La STEP est régulièrement touchée par des remontées de nappe (quasiment tous les ans)
- Le secteur de l'hippodrome situé non loin de la STEP est dans un point bas et au niveau d'un ancien marais Il est régulièrement inondé pendant 1,5 mois.
- L'espace de loisirs et de jeux situé le long de la Mare de Lessay est inondé quasiment tous les ans. Les habitations situées de l'autre côté de la route ne sont pas touchées. La mare de Lessay présente une porte à flots à son aval et est le long du cours d'eau.
- Concernant les enjeux situés le long de la digue, des inondations régulières sont constatées sans doute par le phénomène de franchissement d'ouvrages par paquet de vagues : le poste de secours du centre et les commerces alentour sont régulièrement inondés. L'école de voile est souvent dégradée et les portes blindées sont détruites quasiment tous les ans. Le bar « Le Neptune » a eu ses vitres détruites en 2018. Les maisons avec un rez de digue sont régulièrement inondées (partie la plus ancienne de la commune) entre la cale du centre et la rue du Général Guérin.
- Le bâtiment nommée « la cabane de la Poulette » a une forte valeur patrimoniale pour la commune
- Un secteur au Sud du Passous est fréquemment inondé par la saturation des réseaux d'eaux pluviales.
- Le parking situé sur la pointe d'Agon au sud de la commune est régulièrement inondé. Des enrochements ont été mis en place pour le protéger.

La présence de 3 portes à flots le long du cours d'eau (rué du Gouleau) est à noter avec ; une porte à l'aval de la Mare de Lessay, une à l'aval de la partie busée sous l'hippodrome et une sous la route touristique (exutoire dans le havre de Blainville).

## Les enjeux sur la commune

**Les inondations constatées et présentées dans la partie précédente peuvent toucher des habitations ou des enjeux particuliers.** La commune a indiqué que la topographie de la ville se situe en moyenne 1m en-dessous du niveau marin.

De façons générales, à noter la présence sur les communes des enjeux complémentaires suivants :

- Une zone de conchyliculture sur la pointe Nord de la commune.
- 2 campings municipaux proches de l'hippodrome
- 3 campings dans le Sud de la commune (dont le Ronquet) et un GCU.

## Les documents et moyens de prévention et de protection sur votre commune

La commune présente actuellement un PLU comme document d'urbanisme datant de 2014. Ce PLU prend en compte les zones soumises à submersion marine. Ces secteurs ne sont pas inconstructibles mais présentent des contraintes et préconisations de construction.
Un PLUi est actuellement en cours d'élaboration (communauté de communes « Coutances Mer et Bocages »). Les contacts de la communauté de communes sont Adeline Hubert et M. Gony.

La commune ne dispose pas d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
Aucuns travaux spécifiques n'ont été réalisés sur la commune pour limiter les risques d'inondation.

## L'alerte et la gestion de crise dans la commune

Il n'existe pas de système d'alerte spécifique d'un risque éventuel d'inondation ou des tempêtes à part les alertes par la préfecture. Des sites internet sont éventuellement consultés.
La commune organise une surveillance via une équipe (inspection pédestre du promenoir) quand une tempête est prévue.

La commune ne dispose pas d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Elle attend les rendus et conclusion du PPRL et du PLUi pour le réaliser.

Cependant, une réflexion est en cours entre les 3 communes de Blainville, Gouville et d'Agon-Coutainville pour organiser un document de gestion de crise d'interventions d'urgence. Ce plan d'actions serait à plusieurs niveaux avec, par exemple :

- Niveau 1 : intervention d'entreprises de travaux d'urgence
- Niveau 2 : intervention du personnel communal avec leur matériel
- Niveau 3 : intervention des entreprises conchylicoles avec leur matériel

## Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune

La commune ne dispose pas de documents particuliers supplémentaires à transmettre pour cette étude.
A titre informatif, la commune indique différents contacts qui ont une connaissance historique de la ville : Michel Mercier (possédant des photographies datant de 100 ans), JP Denis et Cyril Lecrosnier. Le maire adjoint Michel Pfeiffer pourrait également apporter des informations historiques.

## Ouvrages sur le littoral de la commune

Aucun ouvrage classé pour la protection contre les inondations n'est recensé sur la commune.
On relève les ouvrages non classés (ou éléments de protection) suivants : pieux hydrauliques, fascines, épis, digues, cordon d'enrochements, murs, brise-vent/ganivelles et des cales.

Concernant les digues, elles sont gérées par 2 ASA qui gardent la compétence GEMAPI ; l'ASA pour la digue du Passous (concernant 1300 propriétaires) et l'ASA pour la digue « Centre Nord » (concernant 1000 propriétaires). L'Etat supervise et contrôle les ouvrages. Le président de la digue du Passous est M. Maurice Pierre Robin. Le président de l'ASA Centre et Nord est M. Saint Cricq.
Historiquement, les gestionnaires des ouvrages étaient au nombre de 3 avec 2 associations pour la digue du « Centre Nord ».

En 1965, une vingtaine de maisons face à la mer entre l'école de voile et la digue du Passous (qui n'était alors pas l'ouvrage de digue qui existe actuellement) ont été détruites (emportées dans la mer). La digue a ensuite été reconstruite par une entreprise hollandaise.
Dans les années 50, les ouvrages de digue ont également subi des dégradations, en particulier sur 50 m au niveau de la Place du Nord (zone avec des enrochements).

La digue du Passous a été reprise et rehaussée d'1 m, il y a 10 ans environ. Au fur et à mesure, elle présentait un glissement et un tassement. Les enrochements étaient dégradés à chaque marée forte.

## Erosion du trait de côte et moyens de lutte

Une érosion est constatée en limite Nord de la digue. L'ouvrage se termine perpendiculairement ce qui créé une zone privilégiée de dépôt/érosion contrastée.

Pour lutter contre l'érosion du trait de côte ; un ou deux rechargements en sable sont effectués annuellement au printemps en anticipation des tempêtes prévues (fortes marée et vents élevés) sont réalisés par les ASA.

## Remarques / Commentaires

Pas de remarques particulières.

# Étude des aléas littoraux sur les communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Geffosses, Pirou, Créances, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay, dans le département de la Manche (50), en préalable de l'élaboration d'un Plan de prévention des risques littoraux

# COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE LESSAY

Date et lieu de la réunion : le **05 Mai 2021 de 11h30 à 13h** dans les locaux de la mairie de Lessay.

***PARTICIPANTS***

| *Nom* | *Organisme / Fonction* | *Tél.* | *Adresse courriel* |
|---|---|---|---|
| Mme Stéphanie MAUBE | Mairie / Maire | 02.33.76.58.80 | accueil@lessay.fr |
| Mme Nathalie LEROUET | Mairie / Secrétaire générale | | |
| Mme Adeline PIOCHE | DDTM 50 / Chargée de mission risques | 02.33.06.39.83 | adeline.pioche@manche.gouv.fr |
| Mme Catherine LIOULT | DDTM 50 / Resp. Unité risques | 06.81.37.48.98 | catherine.lioult@manche.gouv.fr |
| Mme Elsa HENRY | ANTEA GROUP / Cheffe de projet | 06.81.37.48.98 | elsa.henry@anteagroup.fr |

**Compte-rendu rédigé par** : Elsa HENRY.
**Diffusé :** le 22/07/2021. Version 2 (3 pages).
**Annexes au CR** : Questionnaire rempli transmis par la commune avant l'entretien, **carte de la commune annotée.**

***COMPTE-RENDU***

L'entretien a permis de discuter des réponses apportées au questionnaire et d'ajouter des éventuelles remarques concernant les thématiques qui y sont abordées :

1. Types d'inondations qui concernent votre commune
2. Les enjeux sur la commune
3. Les documents et moyens de prévention et de protection sur votre commune
4. L'alerte et la gestion de crise dans la commune
5. Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune
6. Ouvrages sur le littoral de la commune
7. Erosion du trait de côte et moyens de lutte
8. Remarques / Commentaires

**Lors de l'entretien, une carte du Scan25 (IGN) de la commune a été annotée pour localiser les informations transmises.**

## Types d'inondations qui concernent la commune

**La commune est concernée par des inondations notamment par des débordements de cours d'eau et des pluies élevées.**
Les secteurs présentant une vulnérabilité aux inondations sont localisés sur la carte jointe et concernent :

- Le secteur de Fierville au Nord de la digue de l'Ay est souvent inondé et des habitations sont touchées (croisement ruissellement et remontée de mer). La commune nous indique que les riverains sont habitués à ses inondations et qu'elles ne génèrent pas de dégradations spécifiques les seuils de porte étant rehaussés. Le carrefour est inondé 4 à 6 fois par an en particulier lors de grandes marées.
- Des remontées de nappe sont observées dans la zone en Natura 2000 du Sud de la commune. Aucun enjeu n'est touché dans cette zone.
- De la même façon, au Nord de la commune proche d'Angoville-sur-Ay, des inondations sont observées fréquemment au niveau de la Brosse. Les agriculteurs exploitant cette zone ont des pratiques adaptées à ses inondations.
- Le secteur à l'est de la route D2 est fréquemment inondé (cours d'eau la Chicane).

Il est à noter qu'avant la construction e la digue actuelle, l'eau pouvait remonter jusqu'à l'abbatiale au niveau de la route D2. On constate une ancienne digue perpendiculaire à la digue actuelle dont le rôle était de bloquer ses inondations avant la construction de la nouvelle digue. La digue protège des surfaces agricoles (rive gauche) et ce secteur n'est pas constructible.

## Les enjeux sur la commune

**Les inondations constatées et présentées dans la partie précédentes sont situées dans des zones naturelles ou agricoles et ne touchent pas d'habitations ou d'enjeux particuliers (sauf pour le secteur de Fierville qui reste acceptable pour la commune).**

De façons générales, à noter la présence sur les communes des enjeux complémentaires suivants :

- Une station d'épuration dont les sorties peuvent être inondées.

## Les documents et moyens de prévention et de protection sur votre commune

La commune présente actuellement un PLU comme document d'urbanisme. Ce PLU prend en compte les zones soumises à inondations. Un PLUi est actuellement en cours d'élaboration porté par la communauté de communes « Côte Ouest et Centre Manche » (contact Claire Andrieux).

La commune dispose d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) datant de 2017.
Aucuns travaux spécifiques n'ont été réalisés sur la commune pour limiter les risques d'inondation.

## L'alerte et la gestion de crise dans la commune

Il n'existe pas de système d'alerte spécifique d'un risque éventuel d'inondation ou des tempêtes. Des sites internet sont éventuellement consultés et une surveillance des secteurs les plus vulnérables aux inondations est effectuée.

La commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

## Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune

La commune a présenté ses documents papiers de PCS et de DICRIM lors de l'entretien (Cf. photos ci-après).
La commune ne dispose pas de documents particuliers supplémentaires à transmettre pour cette étude.
Un contact nous a été donné comme personne ressource : M. Michel PINEL habitant de Lessay et historien de la commune (02.33.46.36.54).

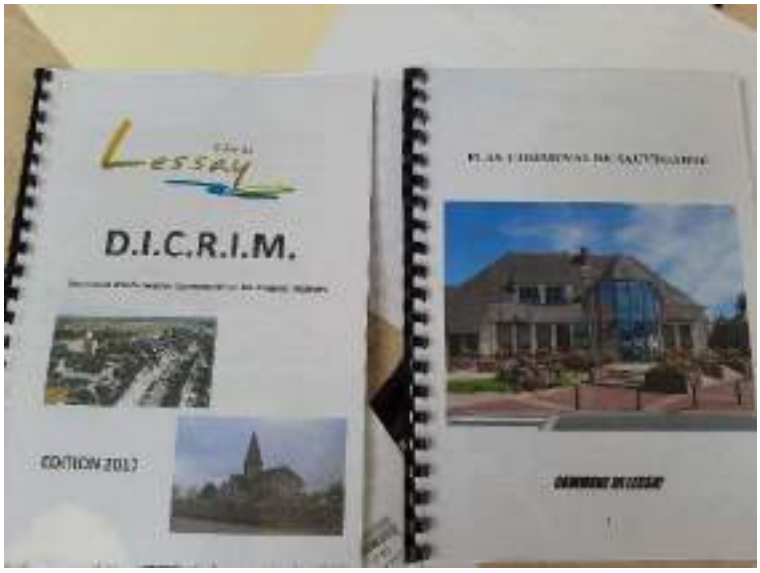

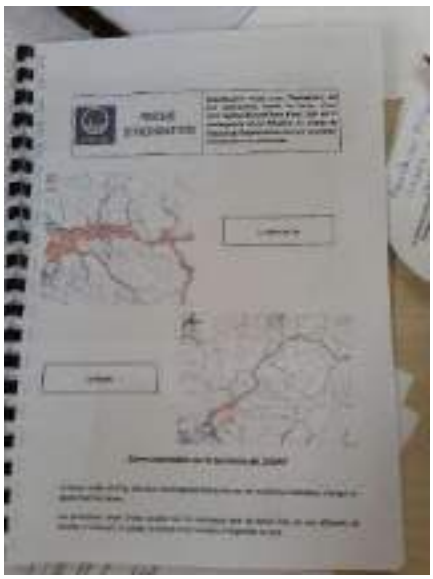

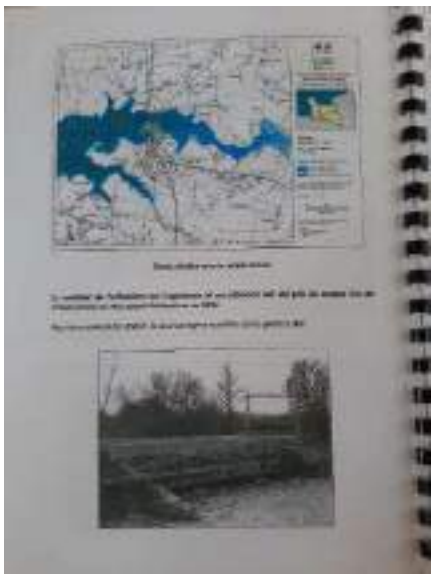

## Ouvrages sur le littoral de la commune

Aucun ouvrage classé pour la protection contre les inondations n'est recensé sur la commune.
Les seuls ouvrages relevés (ou éléments de protection) non classés sont les suivants : une digue en rive gauche de l'Ay pour poldériser le secteur et une porte à flots pour empêcher des remontées de marée. Cette digue protège donc uniquement des surfaces agricoles des potentielles entrées d'eau dans la zone (remontée de marée).

La commune indique que la digue est en bon état. Elle est gérée par M. Rialland et propriété de la société hollandaise Néopolder.
La porte à flots (3 ouvertures) appartenait auparavant à M. Bouquet et est désormais propriété de la commune. Elle a été changée il y a 4-5 ans.
La route touristique appartient au département de la Manche. Elle a été construite en 1974 et l'ancien marais saumâtre est devenu un polder agricole suite à la construction de cette route touristique.

## Erosion du trait de côte et moyens de lutte

La commune est très peu soumise à l'érosion car son trait de côte concerne un linéaire très faible et est situé dans le havre de Geffosses et donc ne subit pas directement les sollicitations marines.

## Remarques / Commentaires

La commune indique que si une brèche se faisait dans l'ouvrage, le polder redeviendrait un marais comme avant 1974. Si la porte-à-flot est détruite, la mer pourrait venir jusqu'au bourg.

# Étude des aléas littoraux sur les communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Geffosses, Pirou, Créances, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay, dans le département de la Manche (50), en préalable de l'élaboration d'un Plan de prévention des risques littoraux

# COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE BRETTEVILLE-SUR-AY

Date et lieu de la réunion : le **05 Mai 2021 de 14h à 15h30** dans les locaux de la mairie de Bretteville-sur-Ay.

***PARTICIPANTS***

| *Nom* | *Organisme / Fonction* | *Tél.* | *Adresse courriel* |
|---|---|---|---|
| M. Guy CLOSET | Mairie / Maire | 02.33.07.10.67 | mairiedebrettevillesuray@wanadoo.fr |
| Mme Isabelle EVE | Mairie / Adjointe | | |
| M. Guy ADAM | Mairie / Adjoint « Travaux » | | |
| M. Gérard MABIRE | Retraité | | |
| Mme Adeline PIOCHE | DDTM 50 / Chargée de mission risques | 02.33.06.39.83 | adeline.pioche@manche.gouv.fr |
| Mme Catherine LIOULT | DDTM 50 / Resp. Unité risques | 06.81.37.48.98 | catherine.lioult@manche.gouv.fr |
| Mme Elsa HENRY | ANTEA GROUP / Cheffe de projet | 06.81.37.48.98 | elsa.henry@anteagroup.fr |

**Compte-rendu rédigé par** : Elsa HENRY.
**Diffusé :** le 22/07/2021. Version 2 (3 pages).
**Annexes au CR** : Questionnaire rempli transmis par la commune avant l'entretien, photographies des inondations rencontrées, **carte de la commune annotée.**

***COMPTE-RENDU***

L'entretien a permis de discuter des réponses apportées au questionnaire et d'ajouter des éventuelles remarques concernant les thématiques qui y sont abordées :

1. Types d'inondations qui concernent votre commune
2. Les enjeux sur la commune
3. Les documents et moyens de prévention et de protection sur votre commune
4. L'alerte et la gestion de crise dans la commune
5. Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune
6. Ouvrages sur le littoral de la commune
7. Erosion du trait de côte et moyens de lutte
8. Remarques / Commentaires

**Lors de l'entretien, une carte du Scan25 (IGN) de la commune a été annotée pour localiser les informations transmises.**

## Types d'inondations qui concernent la commune

**La commune est concernée par des inondations de type ruissellement, remontée de nappe, débordement de cours d'eau et assez peu par les submersions marines.**
Les secteurs présentant une vulnérabilité aux inondations sont localisés sur la carte jointe et concernent les 6 zones suivantes :

- Les Aubins / La Lucerie (notées 1 et 1b) : Ces inondations sont situées en amont de pont sur l'Ouve et à l'aval de la confluence avec le Duy. Le bourg est situé dans une zone de marais. L'Ouve se rejette dans le havre via une porte à flots à Saint Germain-sur-Ay. Les inondations sont récurrentes en cas de fortes pluies. La commune s'interroge sur la possibilité de réaliser un curage des cours d'eau pour diminuer ces inondations.

- La Quenaudière (notée 2) : la route est inondée dès que les pluies sont importantes. Cette route se trouve également proche d'un chenal qui redirige les eaux vers l'Ouve.
- Le chemin Pouillat (notée 3) : les inondations sont dues à des remontées de nappe (fortes marées) concomitantes à des fortes précipitations. Ces inondations sont relativement fréquentes (tous les ans ces dernières années). Le croisement de cette route constitue un point bas.
- La rue de la mer (notée 4) : secteur proche du précédent, les inondations sont dues au même phénomène en fin d'hiver. Les parcelles inondées sont des points bas.
- La descente en sable d'accès à la mer (D336) : lors de fortes marées, l'eau remonte le long de la rampe jusqu'à la route. Ce phénomène est relativement rare et est survenu 2-3 fois en 60 ans.

## Les enjeux sur la commune

**Les inondations constatées et présentées dans la partie précédente peuvent toucher des habitations ou des enjeux particuliers.** Les inondations décrites dans la partie précédente sont localisées sur la carte.

La commune a indiqué que les inondations concernant « La Plage » principalement dues à des remontées de nappe (fortes marées) concomitantes à des fortes précipitations sont gérées par des pompes et des buses qui vidanges ces eaux vers la mer. Ces ouvrages nécessitent un entretien et un débouchage régulier.
Une pompe immergée a été installée chemin Pouillat l'année dernier et cet aménagement provisoire va être rendu pérenne.

Plusieurs exutoires en mer (4 environ) sont également recensés sur la commune. Ils sont généralement assez anciens (celui du Nord, une buse en béton armé, a été construit en 1999 avec la DDTM).

## Les documents et moyens de prévention et de protection sur votre commune

La commune ne présente actuellement pas de document d'urbanisme. Elle est donc soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).
Un PLUi est actuellement en cours d'élaboration porté par la communauté de commune « Côte Ouest et Centre Manche » (contact Claire Andrieux).

La commune ne dispose pas d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
Aucuns travaux spécifiques n'ont été réalisés sur la commune pour limiter les risques d'inondation.

## L'alerte et la gestion de crise dans la commune

Il n'existe pas de système d'alerte spécifique d'un risque éventuel d'inondation ou des tempêtes à part les alertes par la préfecture. Des sites internet sont éventuellement consultés.

La commune ne dispose pas d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Elle attend les rendus et conclusion du PPRL et du PLUi pour le réaliser.

## Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune

Les éléments suivants sont en annexe du compte rendu : 7 photographies des inondations rencontrées. Un numéro a été associé à chaque photo qui est reporté sur la carte en annexe pour localiser le lieu inondé sur la photographie.

Lors de l'entretien, le plan papier du projet de réseau d'eaux pluviales de la commune et les zones submersibles (carte réalisée par une analyse topographique uniquement et non dynamique pour information) ont été pris en photos.

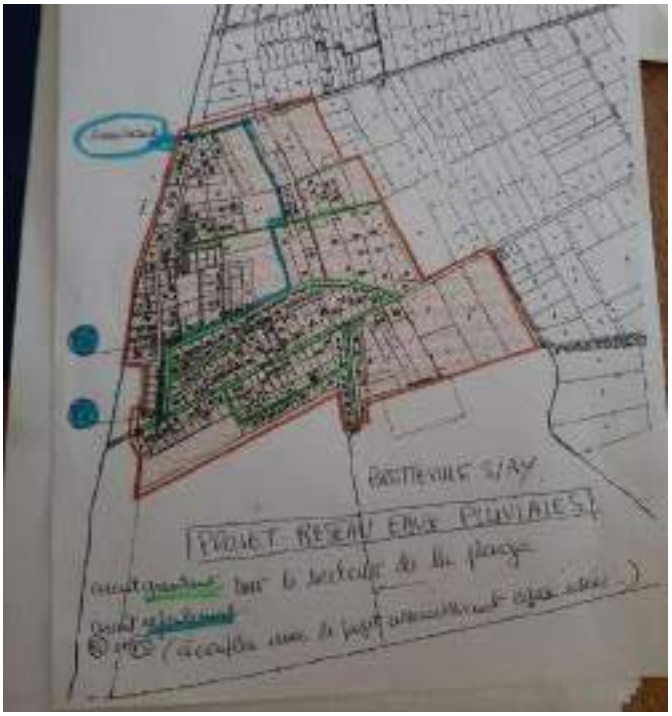

La commune ne dispose pas de documents particuliers supplémentaires à transmettre pour cette étude.

## Ouvrages sur le littoral de la commune

Aucun ouvrage classé pour la protection contre les inondations n'est recensé sur la commune.
On relève les ouvrages (ou éléments de protection) suivants : brise vent/ganivelles, murs et des cales.
La présence d'une porte à flot, à l'ouest de la route est à noter.

## Erosion du trait de côte et moyens de lutte

La commune constate que la protection douce par ganivelles et fascines est efficace et le trait de côte ne semble pas particulièrement subir d'érosion. Un plan pluriannuel a été mis en œuvre depuis 2015 pour ces protections avec le concours de la DDTM et le SYMEL.

## Remarques / Commentaires

Pas de remarques particulières.

Les Aubins (1)

1bis
La Lucone

1bis

la lucette

(2)

route inondée dès que pluie imp –

3

nappe

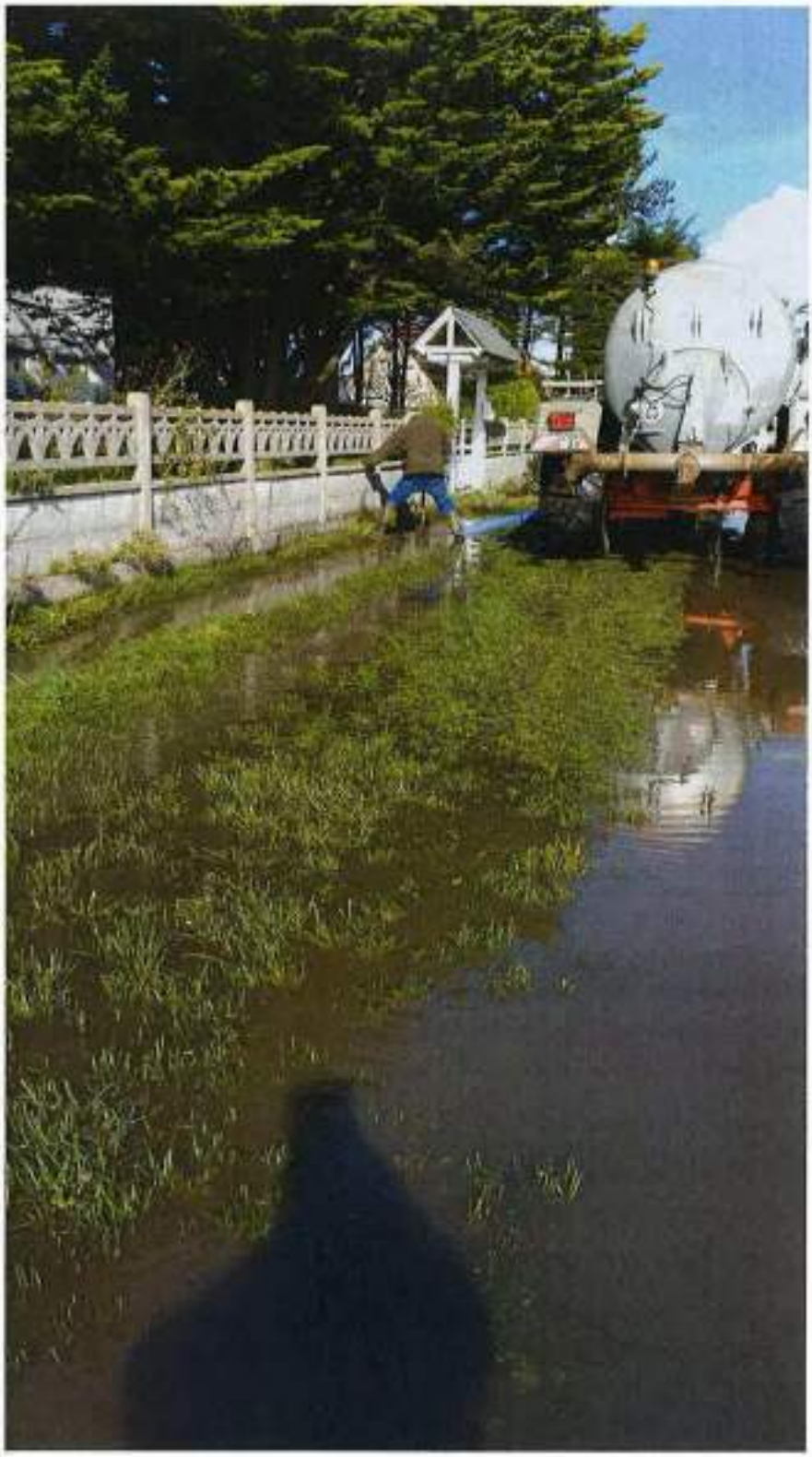

3

remontée nappe

3

rappe

**Étude des aléas littoraux sur les communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Geffosses, Pirou, Créances, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay, dans le département de la Manche (50), en préalable de l'élaboration d'un Plan de prévention des risques littoraux**

# COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-AY

Date et lieu de la réunion : le **05 Mai 2021 de 15h45 à 17h** dans les locaux de la mairie de St-Germain-sur-Ay.

***PARTICIPANTS***

| *Nom* | *Organisme / Fonction* | *Tél.* | *Adresse courriel* |
|---|---|---|---|
| M. Christophe GILLES | Mairie / Maire | 02.33.07.15.34 | mairiesaintgermainsuray@wanadoo.fr |
| M. Pascal GIAVARINI | Mairie / Adjoint au maire | | |
| M. Maurice LECOEUR | Mairie / Conseiller municipal | | |
| M. Dominique COUILLARD | | | |
| M. Valéry YBERT | Mairie / Conseiller municipal | | |
| Mme Adeline PIOCHE | DDTM 50 / Chargée de mission risques | 02.33.06.39.83 | adeline.pioche@manche.gouv.fr |
| Mme Catherine LIOULT | DDTM 50 / Resp. Unité risques | 06.81.37.48.98 | catherine.lioult@manche.gouv.fr |
| Mme Elsa HENRY | ANTEA GROUP / Cheffe de projet | 06.81.37.48.98 | elsa.henry@anteagroup.fr |

**Compte-rendu rédigé par** : Elsa HENRY.
**Diffusé :** le 22/07/2021. Version 2 (3 pages).
**Annexes au CR** : Questionnaire rempli transmis par la commune avant l'entretien, **carte de la commune annotée.**

***COMPTE-RENDU***

L'entretien a permis de discuter des réponses apportées au questionnaire et d'ajouter des éventuelles remarques concernant les thématiques qui y sont abordées :

1. Types d'inondations qui concernent votre commune
2. Les enjeux sur la commune
3. Les documents et moyens de prévention et de protection sur votre commune
4. L'alerte et la gestion de crise dans la commune
5. Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune
6. Ouvrages sur le littoral de la commune
7. Erosion du trait de côte et moyens de lutte
8. Remarques / Commentaires

**Lors de l'entretien, une carte du Scan25 (IGN) de la commune a été annotée pour localiser les informations transmises.**

## Types d'inondations qui concernent la commune

**La commune est concernée par des inondations de type ruissellement, remontée de nappe, débordement de cours d'eau et assez peu par les submersions marines.**
Les secteurs présentant une vulnérabilité aux inondations sont localisés sur la carte jointe et concernent :

- Les lieux-dits « les salines » et « la Doyennerie » : la route est submergée à chaque marée de coefficient 95-100 mais les habitations ne sont pas inondées.
- Le bourg de Saint Germain-sur-Ay : le bourg est proche de l'exutoire de la Brosse dans le havre via une porte à flots. Des inondations peuvent se produire dans ce secteur et en particulier lorsque des fortes pluies sont combinées à une marée élevée. L'évacuation est très compliquée par les portes à flots (portes mécaniques) car l'envasement du havre contraint leur fonctionnement.

En 2010, une marée élevée associée à la fonte des neiges a inondé le bas du bourg des 2 côtés de la route (la médiathèque et la boucherie étaient inondées).
Sur la Brosse, en amont du bourg, un pont canal a été construit au XI$^{ème}$ siècle par des moines. Ce point joue un rôle de « barrage » qui bloque les inondations. Une rupture de cet ouvrage avec la Brosse en crue serait particulièrement dommageable pour le bourg situé en aval.

- Le secteur de Salnel est soumis à la même problématique du bourg à savoir des inondations en cas de concomitance de pluies fortes et de marée élevée.
- Des habitations peuvent être inondées derrière « La Plage » près de la D306 (fortes pluies et remontée de nappe lors de fortes marées). Les canaux collectent les eaux et les redirigent vers le havre.

## Les enjeux sur la commune

**Les inondations constatées et présentées dans la partie précédente peuvent toucher des habitations ou des enjeux particuliers.** Les inondations décrites dans la partie précédente sont localisées sur la carte.

De façons générales, à noter la présence sur les communes des enjeux complémentaires suivants :

- Une station d'épuration située proche du havre. Un canal longe la STEP pour empêcher les inondations de la STEP et de son amont.
- La commune présente 11 portes à flots qui permettent la vidange des eaux vers le havre et que la marée ne remonte pas dans les terres. Les 2 principales sont situées sur l'Ouve et la Brosse. L'ASA entretient la porte située à Salnel, les autres sont gérées par la commune. Les portes à flots mécaniques sont estimées en bon état par la collectivité. Un programme de surveillance des portes à flots a été mis en place par la commune.

Sur les 930 habitants de la commune, on observe : 400 habitants sont au lieu-dit « La Plage », 250 dans le bourg, 120 à Salnel et les habitants restants sont dans les plus petits bourgs.

## Les documents et moyens de prévention et de protection sur votre commune

La commune présente actuellement un PLU comme document d'urbanisme. Ce PLU prend en compte les zones soumises à inondations. Les zones submersibles sont inconstructibles.
Un PLUi est actuellement en cours d'élaboration porté par la communauté de communes « Côte Ouest et Centre Manche » (contact Claire Andrieux).

La commune ne dispose pas d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
Aucuns travaux spécifiques n'ont été réalisés sur la commune pour limiter les risques d'inondation.

## L'alerte et la gestion de crise dans la commune

Il n'existe pas de système d'alerte spécifique d'un risque éventuel d'inondation ou des tempêtes à part les alertes par la préfecture, les riverains et les communes voisines. Des sites internet sont éventuellement consultés. Une surveillance et un entretien des portes à flots qui constituent des points sensibles au système sont réalisés.

La commune ne dispose pas d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Elle attend les rendus et conclusion du PPRL pour le réaliser.

## Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune

La carte papier des exutoires en mer (au nombre de 11) a été prise en photo lors de l'entretien :

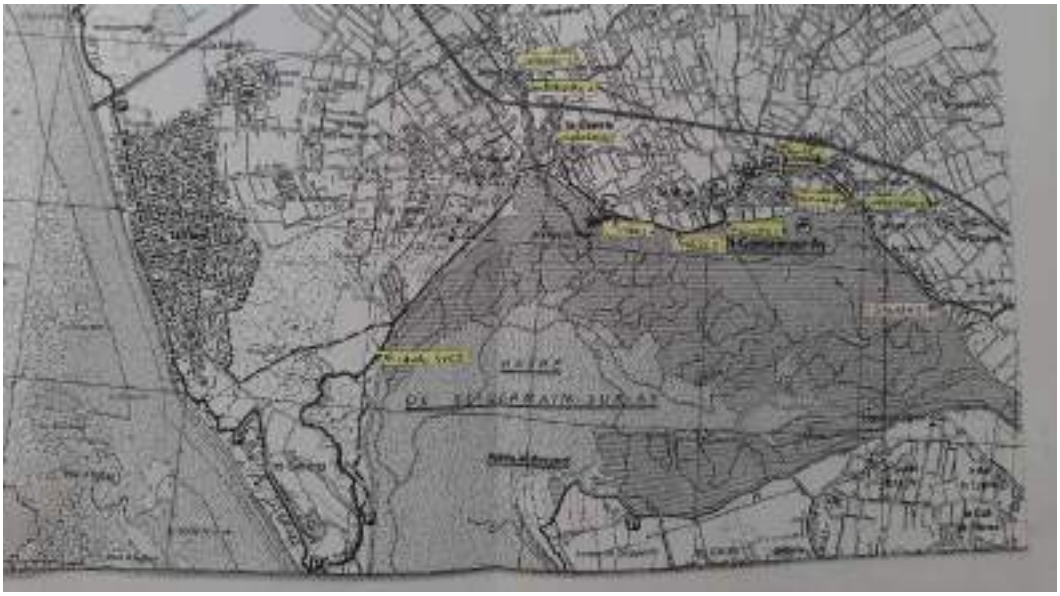

La commune ne dispose pas de documents particuliers supplémentaires à transmettre pour cette étude.

## Ouvrages sur le littoral de la commune

Aucun ouvrage classé pour la protection contre les inondations n'est recensé sur la commune.
On relève les ouvrages (ou éléments de protection) suivants : digues, murs, épis, cordons d'enrochements et des cales.
Les 180m d'enrochements les plus au Sud sont en cours de réfection car ils ont été détruits. Un dossier de demande de cas par cas a été déposé.

A noter la présence de digues dans le havre. Du côté de Saint Germain, le long du havre, on rencontre des dunes naturelles majoritairement. Du côté de Créances, ce sont des ouvrages plutôt de type digue.

## Erosion du trait de côte et moyens de lutte

Une érosion est constatée sur la pointe Sud de la commune. Des blockhaus qui étaient sur le trait de côte sont actuellement dans la mer. Il existe quelques habitations (résidences secondaires construites dans les années 60) dans ce secteur qui se trouvent de plus en plus proches de la mer du fait de l'érosion. Une résidence a été détruite par la mer (glissement) il y a 2 ans (lieu-dit « les Carrières »).
La dune est également fragilisée dans cette zone et une amorce de brèche est en cours.

Pour lutter contre l'érosion du trait de côte ; des rechargements en sable sont effectués dans ce secteur. Des cordons d'enrochement sont également mis en place.

## Remarques / Commentaires

La commune s'interroge sur la possibilité de réaliser un curage des cours d'eau pour diminuer leurs inondations, en particulier concernant la Brosse et le bourg de Saint Germain. Le ruissellement vers le bourg semble augmenter (imperméabilisation de zones industrielles à la Haye du Puits ?) et les inondations sont plus importantes ce qui inquiète la commune.

La commune indique que le havre s'ensable progressivement ce qui créé un effet « barrage » pour la vidange des eaux transitant par la Brosse.

# Étude des aléas littoraux sur les communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Geffosses, Pirou, Créances, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay, dans le département de la Manche (50), en préalable de l'élaboration d'un Plan de prévention des risques littoraux

# COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE CREANCES

Date et lieu de la réunion : le **06 Mai 2021 de 10h30 à 12h** dans les locaux de la mairie de Créances.

***PARTICIPANTS***

| *Nom* | *Organisme / Fonction* | *Tél.* | *Adresse courriel* |
|---|---|---|---|
| M. Henri LEMOIGNE | Mairie / Maire | 02.33.46.41.18 | accueil.pirou@wanadoo.fr |
| M. Alain NAVARRE | Mairie / Adjoint au maire | 06.85.22.60.41 | |
| Mme Adeline PIOCHE | DDTM 50 / Chargée de mission risques | 02.33.06.39.83 | adeline.pioche@manche.gouv.fr |
| Mme Catherine LIOULT | DDTM 50 / Resp. Unité risques | 06.81.37.48.98 | catherine.lioult@manche.gouv.fr |
| Mme Elsa HENRY | ANTEA GROUP / Cheffe de projet | 06.81.37.48.98 | elsa.henry@anteagroup.fr |

**Compte-rendu rédigé par** : Elsa HENRY.
**Diffusé :** le 22/07/2021. Version 2 (3 pages).
**Annexes au CR** : Questionnaire rempli transmis par la commune avant l'entretien, **carte de la commune annotée.**

***COMPTE-RENDU***

L'entretien a permis de discuter des réponses apportées au questionnaire et d'ajouter des éventuelles remarques concernant les thématiques qui y sont abordées :

1. Types d'inondations qui concernent votre commune
2. Les enjeux sur la commune
3. Les documents et moyens de prévention et de protection sur votre commune
4. L'alerte et la gestion de crise dans la commune
5. Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune
6. Ouvrages sur le littoral de la commune
7. Erosion du trait de côte et moyens de lutte
8. Remarques / Commentaires

**Lors de l'entretien, une carte du Scan25 (IGN) de la commune a été annotée pour localiser les informations transmises.**

## Types d'inondations qui concernent la commune

**La commune est concernée par des inondations de type ruissellement (exceptionnellement), remontée de nappe, débordement de cours d'eau. Elle n'a pas subi d'inondations par submersions marines.**
Les secteurs présentant une vulnérabilité aux inondations sont localisés sur la carte jointe et concernent :

- Le bourg du Pont de Pierre : le bourg est proche de l'exutoire du Dun dans le havre via une porte à flots. A son aval, le Dun passe par 3 portes à flots mécaniques (au Pont de Pierre, au Bel ès Cygnes et à son exutoire dans le havre). Des inondations se produisent régulièrement à l'amont du Pont de Pierre et en particulier lorsque des fortes pluies sont combinées à une marée élevée. L'évacuation est complexifiée par les portes à flots car l'envasement du havre contraint leur fonctionnement. On note également 2 ponts dans le bourg qui constituent un obstacle aux écoulements.
- Le « Hameau Duneville » et « Havoque » dans le bourg de Créances : les ponts situés sur le Dun viennent contraindre les écoulements et des inondations sont observées régulièrement dans ces 2 secteurs.

La commune s'interroge sur la possibilité de réaliser un curage des cours d'eau pour diminuer leurs inondations.

Les réseaux d'assainissement sont rapidement saturés. La station de pompage qui refoule les eaux vers Pirou fonctionne mal. A noter également que l'étang « le Broc » collecte les eaux en provenance de la station d 'épuration de Pirou et une partie des eaux de ruissellement de Créances. Les laveries de sable pour les productions maraichères rejettent dans les réseaux qui s'évacuent vers le Dun. Ce système génère un ensablement du Dun et de l'étang et une qualité mauvaise de l'eau.

## Les enjeux sur la commune

**Les inondations constatées et présentées dans la partie précédente peuvent toucher des habitations ou des enjeux particuliers.** Les inondations décrites dans la partie précédente sont localisées sur la carte.

De façons générales, à noter la présence sur les communes des enjeux complémentaires suivants :

- Un camping municipal,
- Des cultures maraichères,
- Environ 25 habitations à Printania Plage.

## Les documents et moyens de prévention et de protection sur votre commune

La commune présente actuellement un PLU comme document d'urbanisme approuvé en 2017. Ce PLU prend en compte les zones soumises à inondations (éloignement de la zone de constructibilité, surélévation des bâtiments en zone inondable en particulier dans les alentours du cours d'eau du Dun).
Un PLUi est actuellement en cours d'élaboration porté par la communauté de communes « Côte Ouest et Centre Manche » (contact Claire Andrieux).

La commune dispose d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui est assez ancien et a été réalisée en liaison avec la préfecture.
Aucuns travaux spécifiques n'ont été réalisés sur la commune pour limiter les risques d'inondation.

## L'alerte et la gestion de crise dans la commune

Il n'existe pas de système d'alerte spécifique d'un risque éventuel d'inondation ou des tempêtes à part les alertes par les riverains et par l'expérience de la commune. Des sites internet sont éventuellement consultés.

La commune ne dispose pas d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Elle attend les rendus et conclusion du PPRL pour le réaliser.

## Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune

La commune indique les études suivantes qui sont intéressantes pour l'étude actuelle : Etude du CREO (Centre de recherches océanographiques datant de 2007 sur l'intérêt de réaliser des épis, l'étude Notre Littoral Pour Demain dont les études du Pr. COSTA de l'Université de Caen et membre du GIEC Normandie, CREANCES - Réalisation épis de protection du littoral - APS 1988 et 1999 et étude d'impacts de janvier 2000 par le Prof. Levoy de l'université de Caen.

Des photographies ont été prises pendant l'entretien d'anciennes cartes postales conservées par la mairie.

La commune ne dispose pas de documents particuliers supplémentaires à transmettre pour cette étude.

## Ouvrages sur le littoral de la commune

Aucun ouvrage classé pour la protection contre les inondations n'est recensé sur la commune.
On relève les ouvrages non classés suivants : bois/fascines, confortement dunaire, protection mixte (propriété privée), digue (havre), mur (au niveau de la cale). Les digues du havre sont gérées par M. Rialland. Il en assure l'entretien via une concession/bail. Le propriétaire des digues est la société hollandaise Néopolder.

A noter que la protection mixte est un ouvrage réalisé par un particulier pour lutter contre l'érosion d'une propriété privée. Cet ouvrage est géré par le propriétaire de la résidence (Cf. Photos Antea ci-dessous).

## Erosion du trait de côte et moyens de lutte

Une érosion est constatée au niveau de Printania Plage.
Pour lutter contre cette érosion du trait de côte ; des rechargements en sable sont effectués annuellement en anticipation des tempêtes prévues (fortes marée et vents élevés) mais résout momentanément le problème car la tempête emporte généralement le sable ajouté.

Des fascines avaient été installées mais ont été emportées par la première marée élevée.

## Remarques / Commentaires

La commune remarque une érosion permanente du trait de côte notamment au niveau de Printania Plage et à hauteur du camping municipal. L'ensablement du havre « freine » l'entrée de la mer ce qui entraine une pression plus forte de la mer sur le secteur « les Caves » et une érosion.

# Étude des aléas littoraux sur les communes d'Agon-Coutainville, Blainville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Geffosses, Pirou, Créances, Lessay, Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay, dans le département de la Manche (50), en préalable de l'élaboration d'un Plan de prévention des risques littoraux

# COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE DE GEFFOSSES

Date et lieu de la réunion : le **25 Mai 2021 de 14h à 15h30** dans les locaux de la mairie de Geffosses.

***PARTICIPANTS***

| *Nom* | *Organisme / Fonction* | *Tél.* | *Adresse courriel* |
|---|---|---|---|
| M. Michel NEVEU | Mairie / Maire | 02.33.47.87.66 | Mairie.geffosses@gmail.com |
| Mme LEFRANCOIS | Mairie / 2nd adjointe au maire | | |
| Mme Adeline PIOCHE | DDTM 50 / Chargée de mission risques | 02.33.06.39.83 | adeline.pioche@manche.gouv.fr |

**Compte-rendu rédigé par** : Elsa HENRY et Adeline PIOCHE.
**Diffusé :** le 22/07/2021. Version 1 (2 pages).
**Annexes au CR** : **carte de la commune annotée.**

***COMPTE-RENDU***

L'entretien a permis de discuter des réponses apportées au questionnaire et d'ajouter des éventuelles remarques concernant les thématiques qui y sont abordées :

1. Types d'inondations qui concernent votre commune
2. Les enjeux sur la commune
3. Les documents et moyens de prévention et de protection sur votre commune
4. L'alerte et la gestion de crise dans la commune
5. Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune
6. Ouvrages sur le littoral de la commune
7. Erosion du trait de côte et moyens de lutte
8. Remarques / Commentaires

**Ce compte-rendu de l'entretien fait office de réponse au questionnaire.**
**Lors de l'entretien, une carte du Scan25 (IGN) de la commune a été annotée pour localiser les informations transmises.**

## Types d'inondations qui concernent la commune

**La commune est concernée par des inondations de type ruissellement (exceptionnellement), remontée de nappe (chaque année), débordement de cours d'eau (plusieurs fois par an). Elle n'a pas subi d'inondations par submersions marines.**

Les secteurs présentant une vulnérabilité aux inondations sont localisés sur la carte jointe et concernent :

- Le bourg de Geffosses, le long des Landelles en rive gauche : lors de fortes pluies et de marée importante combinée, des inondations peuvent apparaître du fait des écoulements contraints au niveau de l'exutoire du cours d'eau. Ces inondations apparaissent dans des champs qui ont le rôle de zone d'expansion de crue et ne touchent pas d'enjeux ni d'habitations.
- Le bourg de Bretteville, le long du ruisseau de Bretteville en rive gauche : le même phénomène est observé et les enjeux ne sont pas touchés.

La commune s'interroge sur la possibilité de réaliser un curage des cours d'eau pour diminuer leurs inondations.

- Une remontée de la mer par le Havre et dans les terres est observée via le cours d'eau au Nord de la commune au lieu-dit « La Petite Maresquières »

La rivière au sud du havre (ruisseau de Bretteville) le creuse.
Sur la commune, le bourg de Bretteville est un point bas de même que les champs au niveau de la Mare Bourcy et les Landes.

## Les enjeux sur la commune

**Les inondations constatées et présentées dans la partie précédentes sont situées dans des zones naturelles ou agricoles et ne touchent pas d'habitations ou d'enjeux particuliers.**
Peu d'enjeu au niveau du littoral puisque la façade maritime n'a pas été construite et le souhait de la municipalité est de continuer ainsi. De plus, les terrains communaux situés au nord-ouest du havre ont été achetés par le Conservatoire du littoral.
Pas d'enjeux spécifiques supplémentaire à indiquer.

## Les documents et moyens de prévention et de protection sur votre commune

La commune ne présente actuellement pas de document d'urbanisme. Elle est donc soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Un PLUi est actuellement en cours d'élaboration porté par la communauté de communes « Côte Ouest et Centre Manche » (contact Claire Andrieux).

La commune ne dispose pas d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
Aucuns travaux spécifiques n'ont été réalisés sur la commune pour limiter les risques d'inondation.

## L'alerte et la gestion de crise dans la commune

Il n'existe pas de système d'alerte spécifique d'un risque éventuel d'inondation ou des tempêtes à part les alertes par les riverains et par l'expérience de la commune. Des sites internet sont éventuellement consultés.

La commune ne dispose pas d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Elle attend les rendus et conclusion du PPRL pour le réaliser.

## Mise à disposition d'information / Données relatives à votre commune

La commune indique les études suivantes qui sont intéressantes pour l'étude actuelle : thèse sur le havre de Geffosses d'Etienne D'Anglejan (e.danglejan@communaute-coutances.fr), étude sur le havre réalisée par la Fédération départementale des chasseurs de la Manche.
La commune ne dispose pas de documents particuliers supplémentaires à transmettre pour cette étude.

## Ouvrages sur le littoral de la commune

Aucun ouvrage classé pour la protection contre les inondations n'est recensé sur la commune.
Les seuls ouvrages relevés concernent ceux de l'entrée du havre de Geffosses : les portes à flots, un mur et un cordon d'enrochements.
Un mur en pierre a été refait il y environ 40 ans au niveau de Fort Ecru, ancien port de Geffosses.
La partie dunaire est libre et laissée naturelle.
Le côté est du havre a eu dans le passé d'anciens murs en pierre dont l'objectif était de protéger les habitations et parcelles agricoles de l'intrusion de la mer du temps ou le havre fonctionnait correctement, avant la création de la route littorale (avant 1975 de mémoire). Ces murs ne sont plus entretenus et ne sont plus efficaces aujourd'hui car dégradés.

## Erosion du trait de côte et moyens de lutte

Pas d'érosion constatée.

## Remarques / Commentaires

Les élus mentionnent un comblement important du havre : envasement, sédimentation qui induit un problème d'insuffisance d'évacuation des sédiments, l'effet "chasse d'eau" n'est plus présent dû à la route touristique. De ce fait, une rivière au sud du havre se creuse puisque la rivière ne trouve pas son accès de sortie.

Une réunion a été organisée en mairie sur la réouverture du havre en 2017.